

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

C O M M U N E
DE
TRAENHEIM

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 FÉVRIER 2024
Convocation remise le 29 janvier 2024

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Constance COUTURE, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER, Nathalie WOLFF
MM. David WETTERWALD, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Nathan MULLER, Cyrille MEYER

Membres absents excusés : M. Jean DREYFUSS

Membres absents non excusés : /

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : M. Jean-Renaud KLEIN

M. le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

OBJET 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE M. LE MAIRE

OBJET 7 : ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC POUR LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORETS

ORDRE DU JOUR

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

OBJET 2 : URBANISME

OBJET 3 : CONVENTION LOTISSEMENT

OBJET 4 : ACTES ADMINISTRATIFS ENTRÉE SUD DU LOTISSEMENT « LES ACACIAS »

OBJET 5 : M57 – AUTORISATION ACCORDEE A L'EXECUTIF POUR REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DE CREDITS

DIVERS :

- Date du prochain CM
- Compte-rendu réunion Gendarmerie
- Elections européennes le dimanche 9 juin 2024
- Select'Om : biodéchets
- Bilan énergétique

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'approuver la séance du 8 janvier 2024.

OBJET 2 : URBANISME

La Commission Urbanisme s'est réunie le 29/01/2024. M. Wetterwald reprend les points du compte-rendu (voir CR en annexe).

Nous sommes toujours dans l'attente d'explications et du chiffrage pour la mission conformité de l'ATIP.

OBJET 3 : CONVENTION LOTISSEMENT

Mme Odile SCHAFF est venue en mairie le 29 janvier 2024 pour faire le point suite à notre relance pour obtenir les documents (convention lotissement + actes administratifs Sud).

Les actes administratifs Sud sont à faire.

Pour le Projet Urbain Partenarial (PUP), il manque :

- le montant des travaux ;
- le résultat de l'étude des sols ;
- la convention de rétrocession de la voirie à la commune ;
- le chemin est bien dans le « domaine privé » de la commune.

Mme SCHAFF doit envoyer également l'acte administratif Nord (Thiébaud).

OBJET 4 : ACTES ADMINISTRATIFS ENTRÉE SUD DU LOTISSEMENT « LES ACACIAS »

Mme Odile SCHAFF est venue en mairie le 29 janvier 2024 pour faire le point suite à notre relance pour obtenir documents (convention lotissement + actes administratifs Sud).

Les actes administratifs Sud sont à faire.

Pour le Projet Urbain Partenarial (PUP), il manque :

- le montant des travaux ;
- le résultat de l'étude des sols ;
- la convention de rétrocession de la voirie à la commune ;
- le chemin est bien dans le « domaine privé » de la commune.

Mme SCHAFF doit envoyer également l'acte administratif Nord (Thiébaud MOCHEL).

OBJET 5 : M57 – AUTORISATION ACCORDEE A L'EXECUTIF POUR REALISER DES VIREMENTS DE CREDITS DANS LE CADRE DE LA FONGIBILITE DE CREDITS

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 13/06/2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité**,

Autorise le Maire à

- Pour l'exercice 2024, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

OBJET 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE M. LE MAIRE

M. le Maire a réglé une facture d'un montant de 95 € pour un déjeuner avec les locataires de la chasse au restaurant la Charrue d'Or à Westhoffen. Le règlement a été effectué le jour même, soit le 24/01/2024, par carte bancaire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal le remboursement de la somme de 95 € de la commune.

Vote « Pour » : 14

Vote « Abstention » : /

Vote « Contre » : /

OBJET 7 : ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC POUR LA GESTION FORESTIERE DURABLE DES FORETS

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- De s'engager (ou de renouveler son engagement) dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une durée illimitée, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de TRAENHEIM possède dans la région Grand Est.
- De s'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

- Total de surface à déclarer : 48.33 ha sous aménagement et 0 ha hors aménagement.
- De respecter les règles de gestion forestière durable* en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
 - D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable* sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier mon adhésion par courrier adressé à PEFC Grand Est.
 - D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable* en vigueur.
 - De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC
 - D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
 - De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
 - De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
 - D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
 - De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

DIVERS :

- **Date du prochain CM :** 11 mars 2024
- **Compte-rendu réunion Gendarmerie :** suite à l'information faite aux conseillers municipaux de Traenheim concernant le constat de la sécurité routière, des interventions, de la délinquance, des préventions, et de la présence de notre Gendarmerie, l'une de nos conseillères s'est questionnée au sujet des " 12 activités de prévention " qui ont eu lieu sur notre secteur. M. le Maire a interrogé le Major DUCHANOY de la brigade de Wasselonne qui a apporté les précisions suivantes : « Faisant suite à votre demande et aux interrogations de de votre conseillère, les 12 heures/gendarmes consacrées à la prévention correspondent à l'activité effectuées de la brigade, n'entrant pas dans les autres catégories du la document. Il s'agit entre autres de missions pouvant être liées à des enquêtes judiciaires, des opérations anti-délinquances menées sur votre commune et des contacts et relations publiques sur la commune. On peut également y retrouver les concours apporter à des huissiers et tout indicateur lié à l'ordre et la sécurité publique. »
- **Elections européennes le dimanche 9 juin 2024 :** M. le Maire indique aux conseillers la date des prochaines élections afin qu'ils puissent être présent pour le bon déroulement des élections.
- **Select'Om biodéchets :** la réunion est prévue le 06/02/2024 dans la salle socioculturelle. Elle sera menée par le personnel du Select'Om. M. le Maire sera absent car il y a une réunion à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble à la même heure. Viviane FRITSCH-TREBUS et certains conseillers seront quant à eux présents. L'installation d'un 4^{ème} abribac au niveau de l'aire de tri sélectif a été demandé, celui installé à la fontaine au centre du village est déjà plein. Nous allons nous renseigner sur la fréquence de passage du Select'Om pour vider les abribacs.
- **Bilan énergétique :** la secrétaire de mairie a fait des tableaux récapitulatifs des factures 2022-2023 pour l'électricité mairie/école/bibliothèque/éclairage public, le gaz (école) et l'eau mairie/école/cimetière/tennis/maison rue de Scharrach. Cela permet de mieux prévoir le budget des énergies et de voir les variations de consommations et de prix.

Nous pouvons ainsi constater que l'extinction des lampadaires la nuit a permis de réduire de 50% la consommation et de diminuer la facture d'environ 34 % compte-tenu de la hausse du coût de l'électricité. Une augmentation du prix de 10% est à prévoir à compter du 1^{er} février 2024.

Un administré, qui est responsable des énergies renouvelables à la Communauté de Communes de la région Molsheim-Mutzig, s'est proposé d'étudier et d'accompagner la mairie dans les démarches d'installation du photovoltaïque après avoir pris connaissance des projets 2024 de la commune dans les DNT 2023.

- **Forêt de Traenheim** : Natura 2000 nous a transmis un courrier pour une demande de création d'un îlot de sénescence dans notre forêt communale. Cela consiste à laisser vieillir la parcelle concernée durant 30 ans (la chasse reste autorisée). Cette action vise à préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique. En accord avec l'ONF, qui nous encourage dans cette démarche, une parcelle d'un hectare va être proposée. En contrepartie, la commune pourra prétendre à une subvention à hauteur de 6 000 €.
- **Rétrospective par Mme Viviane FRITSCH-TREBUS, 1^{ère} adjointe** :
 - ✓ Les DNT ont été imprimés et distribués dans les délais prévus. Il s'agit d'une opération neutre, voire excédentaire (+622 €) couverte par le financement des insertions publicitaires. Elle remercie toute l'équipe qui a participé à l'élaboration de l'édition 2023.
 - ✓ 12/01/2024 - vœux du Maire à Dangolsheim
 - ✓ 13/01/2024 – vœux du Maire à Traenheim : discours peu nombreux. Il faudra penser à inviter personnellement les nouveaux habitants et les lauréats du concours des maisons fleuries. Il y avait une centaine de personnes présentes.
 - ✓ 16/01/2024 – vœux de la Gendarmerie : nous dépendons de la Gendarmerie de Molsheim. La brigade de Wasselonne travaille en partenariat avec la Police Municipale.
Bilan : en 2022, 2000 dossiers ont été traités pour seulement 1500 dossiers en 2023. Il y a une hausse des atteintes à l'intégrité physique et des violences intrafamiliales et une baisse des vols a été constatée. Il n'y a donc pas plus de vols depuis l'extinction de l'éclairage public la nuit.
Mission 2024 : une hausse de la présence de la Gendarmerie sur la route pour des contrôles de vitesse, alcool et stupéfiants. Le nouveau Major à Wasselonne a mis en place des référents par villages et prône la proximité. Le Gendarme Lara BONNET viendra donc une fois par mois en mairie.
M. le Maire ajoute qu'il faut être très vigilant au niveau de la cybersécurité.
 - ✓ 20/01/2024 – réunion commission aire de jeux : des demandes de devis sont en cours (1 grande table/3 bancs/3 poubelles). L'éventualité d'ajouter un ou deux jeux type tyrolienne et rampe de skateboard sont à l'étude au niveau du budget, de l'installation, de la sécurité. La MJC peut éventuellement être sollicitée pour collecter des fonds. Il est encore prévu, pour l'avant de l'école, la pose de pavés et d'un portail, la construction d'un potager surélevé et de repeindre le garde-corps.
 - ✓ 25/02/2024 – vœux du 44^{ème} régiment de transmissions : nous étions la seule commune présente. En effet, au même moment avait lieu une réunion importante à la communauté de commune de la région Molsheim-Mutzig.
 - ✓ 29/01/2024 – commission urbanisme : des demandes de devis ont été faites pour acquérir un ou des radars pédagogiques mesurant les vitesses afin de faire un bilan dans les rues où la vitesse semble poser problème et d'adapter les actions à mener pour réduire la vitesse de circulation. Plusieurs propositions ont déjà été faites : installation de chicanes, réduction de la vitesse, rues à sens unique ...

- **Dépôts sauvages** : le Maire d'Oberhaslach a transmis un mail avec des pièces jointes, à tous les maires aux alentours, au sujet des dépôts sauvages. Il a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal qui en prendra connaissance. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal s'il y a une volonté commune de prendre un arrêté visant à sanctionner les dépôts sauvages.
- M. Jean-Yves STOLLESTEINER indique aux conseillers municipaux qu'il existe une application Ministérielle « Ma Sécurité » qui met à disposition du grand public des conseils, des numéros utiles, des actualités locales ou thématiques, une cartographie des unités. La population pourra également accéder aux tchats de la gendarmerie et de la police.

Fin de séance : 21h30

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
à la Sous-Préfecture

Le Maire,
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	M. Nathan MULLER :
Mme Constance COUTURE :	M. Cyrille MEYER :
M. Jean DREYFUSS :	M. Joël REISZ :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	Mme Heike ROTHGERBER :
M. Jean-Renaud KLEIN :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
Mme Sabrina LEHN :	M. David WETTERWALD :
M. Arnaud MERLIN :	Mme Nathalie WOLFF :